

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 1^{er} octobre 2018 le **Règlement numéro 2018-03 décrétant l'acquisition d'un camion de service et un emprunt de 125 000\$**;
- Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 9 octobre 2018;
- Le règlement a reçu l'approbation du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* le 1^{er} novembre 2018 conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2018-03 est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2018 conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 13 novembre 2018.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier